

CONDITIONS DE VIE ET D'EMPLOI DES AGENTS DE CATEGORIE C

Il est temps d'agir!

Il y a urgence car le désenchantement et le « ras-le-bol généralisé » guettent l'ensemble des agents de catégorie C.

Ce corps, qui est celui qui a le plus évolué ces dernières années (augmentation du niveau d'études, de responsabilités, de charge de travail), voit paradoxalement ses perspectives de carrière et ses conditions de vie régresser. Si l'administration ne prend pas la mesure du problème et ne propose pas d'urgence des solutions, les conséquences seront catastrophiques en termes de démobilisation des agents, de baisse de la performance et de la productivité, de postes sans candidats (voir dernière transparence complémentaire!).

La CFDT a demandé la réunion d'un groupe de travail : forte de votre soutien, elle entend bien se battre pour la réalisation des objectifs fixés par sa plate-forme revendicative.

Nos objectifs principaux:

Rémunérations

En réponse à la dégradation croissante de la situation financière des agents,

- Déplafonnement des primes à l'administration centrale,
- Adaptation des indemnités de résidence à la réalité des fonctions exercées

> Promotions/avancement

- Augmentation significative et urgente des ratios de promotions grâce à une « opération de rattrapage », pour aligner le MAE sur les autres ministères mieux servis en utilisant une partie des retours catégoriels résultant du non remplacement d'une partie des départs à la retraite ;
- Progression de carrière aux délais minima et création d'un douzième échelon en P2, pour desserrer le goulot d'étranglement du passage en P1 pour les agents ayant déjà atteint, et certains depuis très longtemps, le maximum de leur grade.
- Face à la diminution du nombre de places aux concours internes et à leur orientation exclusive «anglais/culture générale», mise en place d'un système alternatif de



reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), comme cela va être le cas pour les examens professionnels A et B.

> Logement

- En poste, prise en charge par le Département de toute avance de loyer d'un montant de plus de deux mois en faveur des agents C, remboursable par l'agent au moment de son départ du poste, lorsqu'il récupère sa caution.
- A la centrale, augmentation de l'offre de logements dans Paris intra-muros et à Nantes.

Règles de gestion

- Mutations: organisation de réunions de concertation pré-mouvement des affectations avec les élus en CAP, ou bien participation de représentants des élus, à titre d'observateurs, aux réunions d'affectation.
- Affectations : pour éviter la multiplication des refus de propositions d'affectations de la part des postes, ces derniers ne doivent plus être consultés par TD sur les affectations des agents de catégorie C.
- Temps de séjour : assouplissement officiel et transparent des règles régissant les temps de séjour (et pas uniquement quand cela arrange l'administration !) .
- Dégressivité: possibilité, pour les agents qui le souhaitent et dans des cas bien précis (raisons familiales, proximité de la retraite), de rester dans un poste à l'étranger 6 ans, avec application de la dégressivité prévue par les textes.
- Conjoints d'origine étrangère : la CFDT-MAE demande que soit mieux prises en compte les demandes des nombreux agents ayant un conjoint d'origine étrangère, qui se voient encore trop souvent refuser une affectation en raison de la nationalité de leur conjoint.

> Formation

• Mise en place un système d'auto-formation et de formation en ligne pour les agents ne pouvant pas bénéficier des stages de formation avant leur prise de fonction, qui permettrait également une meilleure préparation des candidats aux concours internes.

Conditions de travail

• Devant la multiplication des cas de souffrance au travail, la CFDT-MAE demande une vigoureuse campagne de sensibilisation sur le manque de reconnaissance et de respect dont se plaignent nombreux agents de la part de leur hiérarchie, envers euxmêmes comme envers leur travail : il faut cesser de demander toujours plus à des agents que l'on refuse d'écouter par ailleurs!

Outres les mesures concrètes énoncées ci-dessus, le respect et la reconnaissance du travail accompli sont aussi des conditions indispensables à un meilleur ressenti de l'ensemble des agents de catégorie C!